

vous prier de vouloir bien agir comme l'un des visiteurs de l'école de fondation royale.

Signé, I. L. MILLS,
Secrétaire."

M. le curé du Cap-Santé, à qui il fut adressé une de ces lettres, y fit la réponse suivante :

" Monsieur,

Je suis très sensible à l'honneur que me fait le Bureau d'institution royale pour l'établissement des écoles, etc., de m'offrir la place de visiteur d'une de ces écoles, érigée dans ma paroisse. Devant vous communiquer ma réponse à cette offre, en votre qualité de secrétaire du susdit Bureau, je suis mortifié d'être dans l'obligation de vous dire qu'il m'est impossible d'accepter cette charge. Il est parfaitement inutile de vous exposer ici les raisons qui motivent mon refus. Vous avez certainement trop de délicatesse pour ne pas sentir ces raisons.

Veuillez bien, etc."

Cette lettre du secrétaire de l'Institut royal fut suivie d'une autre de la part des syndics d'une des écoles royales établies au Cap-Santé, adressée pareillement à M. le curé de la paroisse. Ces messieurs s'y exprimaient ainsi :

" Monsieur,

Comme la corporation des écoles vous a prié d'accepter la charge de visiteur de l'école du Cap-Santé, et d'en prendre la direction ainsi que l'inspection immédiate sur toutes les mesures qui regardent l'école, nous voulons savoir si c'est votre intention d'accepter cette charge : ce qui nous fera un sensible plaisir, et en même temps sera très avantageux aux enfants de votre paroisse, si vous voulez avoir la bonté de nous donner votre aide.

Nous sommes, etc."

Monsieur le curé voulant faire connaître à ces messieurs, de manière à n'y plus revenir, sa façon de penser au sujet de ces écoles et de leur manière d'exister, leur fit la réponse suivante :

" Messieurs,

Ayant communiqué directement avec le révérend M. Mills, secrétaire du bureau de l'institution royale pour les écoles, en répondant à la lettre dont il m'avait honoré, je pensais n'avoir aucune information ultérieure à vous donner ; mais puisque vous m'avez honoré vous-mêmes d'une lettre sur le même sujet, il est de mon devoir de vous donner une réponse. La voici :